

Charte pour des événements écoresponsables à Paris

À L'ATTENTION DES ORGANISATEURS D'ÉVÈNEMENTS QUI SE TIENNENT SUR LE TERRITOIRE PARISIEN

Le dynamisme et la diversité parisiennes se nourrissent de la présence, tout au long de l'année, d'une pluralité de manifestations et d'événements, qu'ils soient à caractère sportif, culturel, festif, social, économique, etc. Paris est une ville ouverte, qui encourage les échanges et les rencontres.

Paris est également une ville soucieuse de lutter concrètement contre le dérèglement climatique. La municipalité est résolument engagée à développer, à l'échelle de son territoire, des solutions concrètes et quotidiennes visant à réduire l'empreinte écologique des activités et à mieux préserver les ressources.

Parce que nous devons, ensemble, passer d'une société du jetable à une société du durable, la municipalité parisienne souhaite inciter les concepteurs et organisateurs d'événements à développer des pratiques les plus respectueuses du public et de son environnement. L'objectif est enthousiasmant : il s'agit, tous ensemble, de chercher à produire sans détruire, consommer sans consumer et recycler sans rejeter.

La municipalité souhaite ainsi que l'écoconception soit privilégiée, dans le plus grand nombre possible de domaines. Elle souhaite également qu'une communication écoresponsable puisse être développée, afin de sensibiliser le public et l'ensemble des acteurs concernés aux enjeux écologiques.

Forte de son engagement dans une démarche partenariale, la Ville de Paris incite les concepteurs et organisateurs d'événements se tenant sur le territoire parisien (espace public et espaces verts) à suivre les recommandations d'une Charte destinée à développer des pratiques au moindre impact sur l'environnement et le climat.

Les principes fondamentaux de cette Charte visent à limiter l'impact environnemental et comportemental de l'événement et à améliorer son insertion dans l'environnement local. Elle s'applique à chaque étape de l'événement, depuis sa conception, son installation et jusqu'à son démontage.

L'insertion de clauses sociales et le recours à des structures d'insertion par l'activité économique et des établissements des secteurs protégés et adaptés ont également toute leur place dans cette démarche. Il en est de même pour les startups et les PME locales.

Cette charte contribue à valoriser les organisateurs qui s'engagent fermement dans une démarche vertueuse. La Municipalité parisienne relayera dans sa communication institutionnelle, les manifestations qui se seront résolument engagées dans ce processus.

Les principales préconisations, détaillées ci-après, s'inscrivent au-delà des obligations réglementaires. Une charte sera remise à chaque organisateur lorsqu'il déposera une demande d'occupation de l'espace public.

La première partie concerne la conception de l'événement en lui-même, avec 5 objectifs principaux :

- ✓ Limiter l'empreinte écologique du transport des personnes et des marchandises
- ✓ Économiser les ressources énergétiques
- ✓ Privilégier l'utilisation de produits et d'installations réutilisables et recyclables
- ✓ Réduire, trier et revaloriser les déchets
- ✓ Privilégier une restauration durable

La seconde partie porte sur le développement d'une communication écoresponsable, tant pour annoncer l'événement que pour sensibiliser le public aux enjeux du développement durable ; elle est déclinée en 3 objectifs principaux :

- ✓ Mettre en place une communication écoresponsable
- ✓ Sensibiliser aux enjeux du développement durable
- ✓ Connaître, faire connaître et compenser l'empreinte écologique de l'événement

Ces préconisations s'appliquent aux 3 stades de la manifestation : sa préparation, son déroulement, puis sa clôture.

Une procédure d'évaluation sera mise en œuvre afin de constater l'application des objectifs.

L'année 2016 sera une année d'application progressive des objectifs de la Charte afin de sensibiliser les organisateurs et le public. À partir de 2017, elle s'appliquera dans toutes ses modalités. *Et, en cas de non-respect, l'organisateur pourra encourir une interdiction de déposer toute nouvelle demande sur le territoire parisien pour une durée maximale d'un an.*

Une réunion annuelle de suivi de l'exécution de la Charte sera organisée.

Charte pour des événements écoresponsables à Paris

L'organisateur d'un événement dans l'espace public parisien s'engage à entrer activement dans une démarche de développement durable, en réduisant l'empreinte écologique de son événement et en recourant à des structures de l'Économie sociale et solidaire, et à tout le moins, en respectant ses valeurs.

Le choix des cibles doit rester réaliste. Il doit s'adapter au type d'événement organisé.

Ce document indique les objectifs à respecter à chaque étape de l'événement et propose des exemples d'actions à mettre en œuvre pour les réaliser.

ECO-CONCEVOIR LES EVENEMENTS

OBJECTIF N°1 : *Limiter l'empreinte écologique du transport des personnes et des marchandises*

La lutte contre la pollution de l'air est un enjeu de santé publique majeur qui revêt un caractère d'urgence à Paris. En réduisant le trafic routier et en choisissant de privilégier des solutions de transport alternatives, peu émettrices de gaz à effet de serre et de particules, l'organisateur se conforme au plan antipollution adopté par la Ville de Paris. Il améliore aussi l'environnement sonore de l'événement et le confort des riverains.

Préconisations :

- Une communication pour favoriser l'utilisation des transports en commun (billets combinés RATP/SNCF/événement), les transports doux (marche, vélo), le covoiturage, le repérage des stations Autolib' et Vélib' ;
- L'accroissement des capacités de garages à vélos en marge des grands événements ;
- La priorisation du transport fluvial pour les sites en bord de Seine pour les personnes et les marchandises ;
- L'optimisation et la mutualisation des livraisons ;

Exemples d'actions à mettre en œuvre :

- Localiser l'événement dans une zone facilement accessible, reliée aux transports en commun ;
- Mettre en place une communication ciblée et mobilisatrice ;
- Signaler les parkings autour de l'événement et leurs liaisons aux transports en commun ;
- Privilégier les véhicules hybrides, électriques ou vélos pour les montages de la manifestation, les coursiers et les véhicules VIP ;
- Élaborer un Plan de mobilité pour le public, les organisateurs et les VIP ;
- Adopter les dispositions de la Charte de logistique durable de Paris ;

OBJECTIF N°2 : Économiser les ressources énergétiques

La nécessaire transition énergétique exige de revoir les habitudes de consommation, d'innover en termes de dispositifs et de se tourner vers de nouveaux modes de consommation.

Préconisations :

- Un usage raisonné de l'énergie dans tous les postes de consommation ;
- L'utilisation d'énergies renouvelables ;
- L'adaptation de l'éclairage à l'usage ;

Exemples d'actions à mettre en œuvre :

- Privilégier les dispositifs d'éclairage (LED, et lampes basse consommation.) et de chauffage les plus performants ;

OBJECTIF N°3 : Privilégier l'utilisation de produits et d'installations réutilisables et recyclables

L'utilisation quotidienne de matériaux non recyclables entraîne une pollution majeure qui peut être fortement réduite par des moyens simples.

Préconisations :

- L'utilisation de produits réutilisables et non jetables ;
- Le recours à des installations dé-constructibles (et non des installations démolissables) ;
- L'installation de toilettes sèches ou toilettes hybrides en lieu et place des toilettes chimiques, selon la taille de l'événement ;
- L'utilisation de matériels éco-conçus avec des éléments recyclables, facilement stockables ;
- La récupération de mobiliers et d'éléments de scénographie par l'intermédiaire d'entreprises spécialisées ;

Exemples d'actions à mener :

- Louer sur place les décors, les mobiliers ou les plantes ;
- Organiser des bourses aux matériaux au sein desquelles les organisateurs d'événements pourront mettre à disposition du matériel et des matériaux réutilisables (moquettes, kakémonos, calicots..) ;
- Privilégier l'utilisation de matériaux naturels et recyclables (jonc de mer, sisal...) dont la récupération est organisée ;

OBJECTIF N°4 : Réduire, Trier et revaloriser les déchets

La meilleure gestion des déchets consiste à en produire le moins possible. Cependant, tous les événements sont générateurs de déchets qu'il convient de trier et revaloriser le mieux possible.

Préconisations :

- La réduction des déchets à la source est à privilégier ;
- Le tri et la revalorisation des déchets sur site avec des collecteurs adaptés (notamment, le compostage des déchets organiques) seront adoptés, associés à une communication sur les consignes de tri, quantités, types, ou voies de valorisation ;

Exemples d'actions à mettre en œuvre :

- Étudier un partenariat entre les organisateurs et des associations pour récupérer les invendus ou les matériaux ou objets réutilisables, notamment textiles ;
- Installer un point de collecte de piles ;
- Supprimer les sacs plastiques à usage unique pour privilégier des sacs biodégradables ou réutilisables respectant la norme NF EN 13432 ;
- Interdire les lancers de ballons gonflables en plastique dans le ciel ;
- Installer des cendriers (et assurer leur vidage régulier) et des poubelles en nombre suffisant ;
- Installer sur le site de la manifestation une signalétique incitant les participants à trier leurs déchets et leur rappelant de ne pas abandonner de déchets en dehors des dispositifs prévus pour leur collecte ;
- En cas de manifestation ayant pour cadre la réutilisation, l'échange ou la revente d'objets, prendre contact avec les divers éco-organismes pour la récupération en fin de manifestation (déchets d'équipements électriques et électroniques, textiles...);

OBJECTIF N°5 : Privilégier une restauration durable

Lutter contre le gaspillage alimentaire, privilégier une alimentation saine, avec des produits de proximité et de saison, générer le moins de déchets possibles, voilà quelques-unes des raisons qui doivent inciter à porter une attention toute particulière à toutes les étapes de la restauration.

Préconisations :

- La mise en œuvre d'une politique d'achats écoresponsables ;
- Le don des produits comestibles restants (non déconditionnés, sans rupture de la chaîne du froid) à des associations pour redistribution ;
- La limitation de bouteilles d'eau en plastique ;
- L'utilisation de vaisselle durable consignée ou en matière biodégradable ;
- La mise en place de verres consignés ;

Exemples d'actions à mener :

- Utiliser l'eau potable en développant le recours aux carafes, verres, gourdes ou éco-cups réutilisables ;
- Vendre des produits locaux, de saison et quand c'est possible issus de l'agriculture biologique ou du commerce équitable ;
- Installer des composteurs pour les déchets organiques ;
- Installer des économiseurs d'eau ;
- Utiliser pour le rejet des eaux usées un séparateur à graisse correctement dimensionné et entretenu régulièrement ;

ECO-COMMUNIQUER ET SENSIBILISER LE PUBLIC
--

OBJECTIF N°6 : Mettre en place une communication écoresponsable

La communication est essentielle pour faire connaître l'événement et assurer sa pleine réussite. Elle peut néanmoins être conçue avec un moindre impact sur l'environnement.

Préconisations :

- La dématérialisation de la communication au maximum : internet, SMS pour envoyer plans, newsletters, informations ;
- Une billetterie en ligne ;
- Une communication papier limitée, ciblée et écoresponsable : papier recyclé ou éco-labellisé, recto verso, pas d'aplat consommateur d'encre, encres végétales, etc. ;
- L'intégration d'un volet environnement dans la conception du merchandising, avec des labels écoresponsables figurant sur les produits ;
- La préférence pour la vente de produits/goodies utiles, réutilisables et non jetables ;

Actions à mener :

- Élaborer une Charte de conduite éco-citoyenne pour le public se déplaçant sur l'événement ;
- Prévoir un billet dématérialisé lisible sur tous les types de téléphones portables ;
- Utiliser une signalétique éco-conçue et re-valorisable ;
- Diffuser une campagne de sensibilisation sur les déchets, mégots et chewing-gum bio et distribuer des cendriers de poche ;
- Privilégier les produits bios et issus du commerce équitable pour le textile ainsi que les impressions aux encres végétales ;
- Prévoir des points d'information sur l'environnement à des points stratégiques sur le site de l'événement ;
- Mettre en place une communication sur le tri sélectif sur les sites de collectes ;
- Ne pas distribuer de tracts afin d'éviter tout abandon sur le site de la manifestation et ses abords et ne pas afficher sur les mobiliers urbains ou façades ;

OBJECTIF N°7 : Sensibiliser aux enjeux du développement durable

Pour s'assurer de la bonne adoption des engagements de cette Charte et de la valorisation des efforts entrepris, la sensibilisation de l'ensemble des parties prenantes est essentielle.

Préconisations :

- La communication sur la politique de développement durable mise en place par l'organisateur et l'intégration d'un volet Environnement sur son site Internet ;
- L'information et la sensibilisation des salariés, des bénévoles, des entreprises sous-traitantes et du public aux enjeux du développement durable et à la démarche éco-responsable de l'événement ;

Exemples d'actions à mener :

- Expositions thématiques ;
- Développement d'événements ludiques et participatifs et de serious games ;
- Ateliers pédagogiques ;
- Expositions de prototypes et d'installations pédagogiques ;
- Charte de sensibilisation interne à la manifestation ;

OBJECTIF N°8 : Connaître, faire connaître et compenser l'empreinte écologique de l'événement

Le bilan environnemental de l'événement devra être établi, afin d'identifier les postes d'émission susceptibles d'être réduits et de proposer, pour les événements les plus importants, des mesures de compensation. Les actions de compensation seront à réaliser sur Paris : arbres à planter, murs, clôtures et terrasses à végétaliser, équipements d'énergies renouvelables à installer ou isolation thermique.

Préconisations :

- Pour les grands événements, faire mesurer le bilan carbone de l'événement par un organisme indépendant et certifié puis communiquer son résultat au public ;
- Si l'événement est récurrent, afficher un historique des bilans carbone pour valoriser la progression de la démarche écoresponsable ;
- Pour les petits événements, produire un bilan environnemental ;

Exemples d'actions à mener :

- Élaborer le bilan environnemental et social de l'événement à l'issue de l'événement ;
- Communiquer sur les résultats et les mesures compensatrices.